

Compte rendu du Conseil Municipal De la Commune d'HARAMONT

SEANCE DU 27 mars 2026

Nombre de Membres :

Afférents au Conseil :	15
En exercice :	15
Présents :	14
Votant(s) :	15
Absent(s) :	00
Pouvoir(s) :	01

A été élu secrétaire :

LE TELLIER Evelyne

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept mars à 18 heures 30 minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué seize mars s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur MAILLET Hubert, Maire.

Présents (14) : MAILLET Hubert, CARITEY Charlène, CHAUVIN Chrisitan, DE MONTE Laurent, GODBILLE Eric, LECONTE Axel, LEGROS Béatrice, LE TELLIER Evelyne, LINET Freddy, PIETERS Erick, PLATEAUX Chrislaure, RICBOURG Anaïs, RICBOURG Sabine, TEISSONNIER Fabrice

Représentés (01) : PEIX Ludmilla par PIETERS Erick

Absents (0) : /

1°) COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Le compte rendu de la séance du 20 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) COMMISSION APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal, décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Soit :

15 conseillers élus : 1^{ère} liste : 15 membres
Ce qui donne : 1^{ère} liste : 3 membres

Délégués Titulaires :

- Monsieur Hubert MAILLET, Maire
- Madame Sabine RICBOURG
- Monsieur Fabrice TEISSONNIER
- Monsieur Eric GODBILLE

Délégués Suppléants :

- Erick PIETERS
- Evelyne LE TELLIER
- Béatrice LEGROS

3°) COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être institué dans chaque commune. Le Maire ou un adjoint délégué, préside cette commission.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissions suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Plusieurs membres du Conseil municipal peuvent être proposés pour être commissaires.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus(énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation financière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de dresser une liste de vingt-quatre (24) noms dans les conditions suivantes :

TITULAIRES

Monsieur AGUILAR Y GOMEZ Antonio
Monsieur POIREE Marcel
Monsieur DAIGRIER Jean
Monsieur CLOGNIER Jacques
Madame LE TELLIER (DODIGNY) Céline
Madame DUMAS (ROCHER) Sylvie

SUPPLEANTS

Monsieur BAYENS Calvin
Madame SIMON (MATHIEU) Muriel
Monsieur GIUNTA David
Madame JIMENEZ Esmerine
Madame POINSOT Margaux
Madame LABASQUE Romane

Monsieur ZERBINI Anthony
Monsieur REMONT Ludovic
Madame DUMONT (CRECEL) Clara
Madame LEBLANC Pauline
Madame BOUDOIRE Alycia
Monsieur DOBBELS Maurice

Madame CARDINAL Joëlle
Monsieur DURAES Olivier
Madame SIMON (PELLÉ) Chantal
Monsieur LABASQUE Philippe
Madame LE FALHER Mathilde
Madame DESJARDINS (FONSECA) Françoise

3°) COMMISSION LISTE ELECTORALE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de renouveler les commissions de contrôle des communes.

En effet, l'article R. 7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 du code général sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

Conformément à la loi n° 2016, la Commission de Contrôle des Listes Electorales est composée, dans les communes de moins de 1 000 habitants, de 3 membres :

- un conseiller municipal
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet ou le Sous-Préfet
- un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire sur proposition du Maire

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE NOMMER comme membre du Conseil municipal :

- Titulaire : Chrislaure PLATEAUX
- Suppléante : Béatrice LEGROS

4°) COMMISSION FINANCES

La commission suit les affaires financières de la commune. Les membres de la commission finances sont les suivants :

- Monsieur Hubert MAILLET
- Madame Sabine RICBOUG
- Madame Evelyne LE TELLIER

A l'unanimité.

5°) COMMISSION C.C.A.S.

La commission a pour mission d'accompagner et de soutenir les habitants de la commune. Les membres de la commission C.C.A.S. sont les suivants :

- Monsieur Hubert MAILLET
- Madame Evelyne LE TELLIER
- Madame Béatrice LEGROS

A l'unanimité

6°) COMMISSION EDUCATION ET AFFAIRES CULTURELLES

La commission joue un rôle clé dans l'étude des questions éducatives et ses membres participeront aux conseils d'écoles. Les membres de la commission éducation et affaires culturelles sont les suivants :

- Monsieur Hubert MAILLET
- Madame Charlène CARITEY
- Monsieur Axel LECONTE
- Madame Béatrice LEGROS
- Madame Chrislaure PLATEAUX
- Madame Anaïs RICBOURG

A l'unanimité.

7°) COMMISSION COMMUNICATION ET INFORMATION

La commission est en charge de l'information et de la diffusion des actualités de la commune auprès des habitants. Les membres de la commission communication et information sont les suivants :

- Monsieur Hubert MAILLET
- Monsieur Laurent DE MONTE
- Madame Béatrice LEGROS
- Madame Evelyne LE TELLIER
- Monsieur Freddy LINET
- Madame Anaïs RICBOURG
- Madame Sabine RICBOURG

A l'unanimité.

8°) COMMISSION ANIMATION - FÊTES ET CÉRÉMONIES

La commission organise les animations communales. Tous les élus du Conseil municipal seront membres de la commission animation - fêtes et cérémonies.

A l'unanimité.

9°) COMMISSION PATRIMOINE

La commission est chargée du développement de la sécurité communale et de son patrimoine. Les membres de la commission patrimoine sont les suivants :

- Monsieur Hubert MAILLET *
- Madame Charlène CARITEY
- Monsieur Laurent DE MONTE
- Monsieur Axel LECONTE
- Monsieur Freddy LINET
- Madame Ludmilla PEIX

A l'unanimité.

10°) COMMISSION TRAVAUX

La commission a en charge les travaux d'investissements, le suivi des chantiers, les projets d'aménagements, les travaux d'entretien des bâtiments communaux, la signalétique. Les membres de la commission travaux sont les suivants :

- Monsieur Hubert MAILLET
- Monsieur Eric GODBILLE
- Monsieur Erick PIETERS
- Madame Anaïs RICBOURG
- Monsieur Fabrice TEISSONNIER

A l'unanimité.

11°) DESIGNATION DELEGUES USEDA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA).

Il convient de désigner deux délégué(e)s de secteur dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder au vote par scrutin secret pour désigner les deux nouveaux délégué(e)s.

Le Conseil municipal,
après avoir ouï l'exposé de son Maire,
après avoir pris connaissance des candidatures,

DECIDE de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1^{er} Tour	Nombre
VOTANTS	15
Majorité Absolue	8
Monsieur Hubert MAILLET	15
Madame Ludmilla PEIX	15

Monsieur Hubert MAILLET et Madame Ludmilla PEIX ayant respectivement obtenu 15 voix au 1^{er} tour de scrutin sont proclamés élus.

12°) DESIGNATION DELEGUES SAGEBA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au SAGEBA.

Il convient de désigner deux délégués de secteur dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, le Maire rappelle les modalités de vote des délégués.

Le Conseil municipal,

après avoir ouï l'exposé de son Maire,
après avoir pris connaissance des candidatures,

DECIDE de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1 ^{er} Tour	Nombre	Titulaire	Suppléant
VOTANTS	15		
Majorité Absolue	8		
Monsieur Hubert MAILLET		12	3
Monsieur Christian CHAUVIN		3	
Madame Ludmilla PEIX			12

Titulaire :

- Monsieur Hubert MAILLET

Suppléant :

- Madame Ludmilla PEIX

Monsieur Hubert MAILLET est nommé délégué titulaire à 12 voix pour et Madame Ludmilla PEIX est nommée suppléante à 12 voix pour.

13°) INFORMATIONS

- Journal L'Union : Par souci d'économie pour la commune, l'abonnement du journal a été résilié.
- Prise de parole pendant le Conseil municipal : Aucune intervention et communication seront acceptés par le public pendant le Conseil municipal. Le public pourra s'exprimer en fin de séance. Les questions seront enregistrées et la réponse sera donnée lors du prochain conseil sauf si la réponse est urgente la personne sera sollicitée rapidement.

14°) QUESTIONS DIVERSES

- Madame Sabine RICBOURG demande à Monsieur Christian CHAUVIN quelle est la personne qu'il a contacté pour les demandes de prêts. Il l'informe que c'est Monsieur DEHEDIN de la Banque des Territoires et indique qu'il connaît le Président de la Banque Postale mais qu'il préfère laisser Madame Sabine RICBOURG se charger d'appeler la Banque Postale.
- APV : Pas de projet pour l'année 2026.
- Permanence Mairie : Le lundi soir jusqu'à 18h30.
- Madame Chrislaure PLATEAUX demande le téléphone du Maire et des Conseillers. Un tableau va être préparé pour tous les conseillers.
- Monsieur Christian CHAUVIN demande s'il y a une assurance pour les élus.
- Monsieur Freddy LINET demande s'il y aura une commission risques et sécurité. Monsieur le Maire lui indique qu'il y a déjà en place le Plan de Sauvegarde, il faudra le modifier avec les membres du nouveau Conseil.

- Monsieur Jean-Michel PALACIOS demande :
 - si toutes les personnes à risques sont incluses dans le Plan de Sauvegarde. Il lui est répondu que oui.
 - Si le compte-rendu du Conseil peut être déposé sur le site. Le site est en cours de création dès lors qu'il sera fonctionnel les comptes rendus y seront déposés.
 - Si de jeunes auteurs peuvent participer au journal communal.

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 19h00.

Le Maire,
Hubert MAILLET

